



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Charte de la formation hybride



La formation hybride connaît depuis la rentrée 2019 une très forte expansion en articulant les différentes modalités, présentielle, distancielles synchrones (classe virtuelle et webinaire) et asynchrone.

Véritable pilier de la politique académique, elle prend en compte la réalité du terrain et permet d'affirmer les établissements, les circonscriptions et les réseaux comme des lieux de formation. Avec une ambition simple : renforcer les compétences des personnels en répondant à leurs besoins en termes de pratiques professionnelles, d'individualisation et d'activités sociales au cours de l'ensemble de leur parcours de formation.

Pour y parvenir, l'académie propose à l'ensemble des acteurs des recommandations réunies dans cette charte de la formation hybride.

Sommaire

Le chef d'établissement	2
L'IEEN de circonscription	3
Le coordonnateur de réseau	4
Le stagiaire	5
Le formateur	6
Le pilote (prescripteur)	7
Sigles et définitions	8



Charte de la formation hybride

La formation hybride connaît depuis la rentrée 2019 une très forte expansion en articulant les différentes modalités, présente, distancielles synchrone (classe virtuelle et webinaire) et asynchrone. Véritable pilier de la politique académique, elle permet d'affirmer la place des établissements, des circonscriptions et des réseaux en tant que lieux de formation. Avec une ambition simple : renforcer les compétences des personnels en répondant à leurs besoins en termes de pratiques professionnelles, d'individualisation et d'activités sociales au cours de l'ensemble de leur parcours de formation.

Pour y parvenir, l'académie propose à l'ensemble des acteurs des recommandations réunies dans cette charte de la formation hybride.

Alternant périodes de présence et à distance, l'hybridation est une nouvelle modalité au bénéfice de la formation de l'ensemble des personnels de votre établissement.

**Le chef
d'établissement
veille à :**

En amont

- **Mettre à disposition** un lieu au sein de l'établissement pour permettre le suivi ou l'animation des formations à distance synchrone ou asynchrone ;
- **Communiquer** auprès des personnels sur la mise à disposition et les règles de fonctionnement de ce lieu ;
- **S'assurer** de la capacité de son secrétariat à expliciter les convocations lors de leur transmission (distanciel synchrone et asynchrone) ;
- **Libérer** l'enseignant des cours qui englobent la durée de la session de formation synchrone.

Pendant

Aucune action spécifique liée à cette formation.

Après

- **Impulser et veiller** au maintien d'une dynamique positive autour de la modalité hybride en s'appuyant sur les personnes formées à distance et volontaires pour accompagner .

+ En complément

- Privilégier la transmission de la convocation par courriel, l'explicitier en s'appuyant sur les commentaires qu'elle comporte, autoriser le suivi à partir du domicile. Signaler qu'une convocation asynchrone n'implique pas d'être libéré de cours et nécessite une organisation personnelle afin de pouvoir réaliser les activités proposées au cours de la période correspondante.

- Assurer des conditions matérielles optimales pour le suivi et l'animation des formations.

- Proposer des règles de fonctionnement du lieu dédié à la formation à distance, résultant d'une réflexion collégiale au sein du comité de pilotage du numérique (planning, système de réservation...).

Pour toutes questions, adressez-vous au CIF du réseau de votre établissement.





Charte de la formation hybride

La formation hybride connaît depuis la rentrée 2019 une très forte expansion en articulant les différentes modalités, présentielle, distancielles synchrone (classe virtuelle et webinaire) et asynchrone. Véritable pilier de la politique académique, elle permet d'affirmer la place des établissements, des circonscriptions et des réseaux en tant que lieux de formation. Avec une ambition simple : renforcer les compétences des personnels en répondant à leurs besoins en termes de pratiques professionnelles, d'individualisation et d'activités sociales au cours de l'ensemble de leur parcours de formation.

Pour y parvenir, l'académie propose à l'ensemble des acteurs des recommandations réunies dans cette charte de la formation hybride.

Alternant périodes de présence et à distance, l'hybridation est une nouvelle modalité au bénéfice de la formation de l'ensemble des personnels de votre circonscription.

L'IEN de circonscription veille à :

Pendant

Aucune action spécifique liée à cette formation.

En amont

- **Mettre à disposition** un lieu au sein des écoles ou de la circonscription pour permettre le suivi ou l'animation des formations à distance (modalités synchrone ou asynchrone) en concertation avec l'IEN numérique et en collaboration avec les municipalités ;
- **Communiquer** auprès des personnels sur la mise à disposition et les règles de fonctionnement de ce(s) lieu(x) ;
- **S'assurer** de la capacité du directeur à expliciter les convocations lors de leur transmission (distanciel synchrone et asynchrone) ;
- **Libérer** l'enseignant des cours qui englobent la durée de la session de formation synchrone (classe virtuelle ou webinaire) si sa planification le nécessite.

Après

- **Impulser et veiller** au maintien d'une dynamique positive autour de la modalité hybride en s'appuyant sur les personnes formées à distance et volontaires pour accompagner.

+ En complément

Privilégier la transmission de la convocation par courriel, expliciter la convocation en s'appuyant sur les commentaires qu'elle comporte, autoriser le suivi à partir du domicile. Signaler qu'une convocation asynchrone n'implique pas d'être libéré de cours et nécessite une organisation personnelle afin de pouvoir réaliser les activités proposées au cours de la période

Assurer des conditions matérielles optimales pour le suivi et l'animation des formations.

Proposer des règles de fonctionnement du (ou des) lieu(x) dédié(s) à la formation à distance, résultant d'une réflexion collégiale (planning, système de réservation...).

Pour toutes questions, adressez-vous au CIF du réseau de votre établissement.





Charte de la formation hybride

La formation hybride connaît depuis la rentrée 2019 une très forte expansion en articulant les différentes modalités, présentielle, distancielles synchrone (classe virtuelle et webinaire) et asynchrone. Véritable pilier de la politique académique, elle permet d'affirmer la place des établissements, des circonscriptions et des réseaux en tant que lieux de formation. Avec une ambition simple : renforcer les compétences des personnels en répondant à leurs besoins en termes de pratiques professionnelles, d'individualisation et d'activités sociales au cours de l'ensemble de leur parcours de formation.

Pour y parvenir, l'académie propose à l'ensemble des acteurs des recommandations réunies dans cette charte de la formation hybride.

Alternant périodes de présence et à distance, l'hybridation est une nouvelle modalité au bénéfice de la formation de l'ensemble des personnels de votre réseau.

Le
coordonnateur
de réseau
veille à :

En amont
.....

- **Identifier** un (ou des) lieu(x) au sein du réseau, ouverts) aux personnels du premier et du second degré pour permettre le suivi ou l'animation des formations à distance (modalité synchrone ou asynchrone) ;
- **Communiquer** auprès des personnels du réseau sur la mise à disposition et les règles de fonctionnement de ce(s) lieu(x).

Pendant
.....

Aucune action spécifique
liée à cette formation.

Après
.....

- **Impulser et veiller** au maintien d'une dynamique positive autour de la modalité hybride en s'appuyant sur les personnes formées à distance et volontaires pour accompagner.

+ En complément

● Assurer des conditions matérielles optimales pour le suivi et l'animation des formations.

● Proposer des règles de fonctionnement du (ou des) lieu(x) dédié(s) à la formation à distance, résultant d'une réflexion collégiale au sein du directoire (planning, système de réservation...).

Pour toutes questions,
adressez-vous au CIF du réseau
de votre établissement.

La charte de la formation
hybride en ligne sur le
site de la DRANE :



L'EAFC de l'académie
d'Aix-Marseille :





Charte de la formation hybride

La formation hybride connaît depuis la rentrée 2019 une très forte expansion en articulant les différentes modalités, présentielle, distancielles synchrones (classe virtuelle et webinaire) et asynchrone. Véritable pilier de la politique académique, elle permet d'affirmer la place des établissements, des circonscriptions et des réseaux en tant que lieux de formation. Avec une ambition simple : renforcer les compétences des personnels en répondant à leurs besoins en termes de pratiques professionnelles, d'individualisation et d'activités sociales au cours de l'ensemble de leur parcours de formation.

Pour y parvenir, l'académie propose à l'ensemble des acteurs des recommandations réunies dans cette charte de la formation hybride.

Alternant périodes de présence et à distance, l'hybridation est une nouvelle modalité au bénéfice de votre formation. En tant que stagiaire, vous en êtes l'élément moteur. Accompagné par le formateur, votre engagement actif vous garantit d'en atteindre les objectifs, en particulier, au cours des activités asynchrones.

Le stagiaire veille à :

En amont

- **Repérer** le lieu, au sein de l'établissement ou du réseau, dédié au suivi ou à l'animation des formations à distance (modalité synchrone ou asynchrone) ;
- **Connaître** les règles de fonctionnement de ce lieu au sein de l'établissement ou du réseau et, le cas échéant, le réserver ;
- **Comprendre** sa convocation et identifier les différentes modalités de la formation dans laquelle il s'engage ;
- **S'assurer** d'être libéré des cours qui englobent la durée de la session de formation synchrone (classe virtuelle ou webinaire).

Pendant

- **Identifier** les critères de validation de la formation et son interlocuteur privilégié (intervenant ou pilote de la formation) ;
- **Planifier** la réalisation des activités de formation asynchrones (en respectant les consignes)

Après

- **Compléter** le questionnaire d'évaluation.

+ En complément

- Le stagiaire consulte la rubrique commentaire de sa convocation.
- Le stagiaire connaît le responsable informatique, le planning et le système de réservation s'ils existent.
- Un stagiaire n'est pas libéré de cours pendant la durée d'une session asynchrone.
- Un lieu dédié au sein de l'établissement offre les conditions matérielles optimales pour le suivi de la formation.
- Le stagiaire peut suivre sa formation à partir de son domicile sous réserve d'être en capacité de gérer les aspects techniques et logistiques.

Pour toutes questions, adressez-vous au CIF du réseau de votre établissement.





Charte de la formation hybride

La formation hybride connaît depuis la rentrée 2019 une très forte expansion en articulant les différentes modalités, présentielle, distancielles synchrone (classe virtuelle et webinaire) et asynchrone. Véritable pilier de la politique académique, elle permet d'affirmer la place des établissements, des circonscriptions et des réseaux en tant que lieux de formation. Avec une ambition simple : renforcer les compétences des personnels en répondant à leurs besoins en termes de pratiques professionnelles, d'individualisation et d'activités sociales au cours de l'ensemble de leur parcours de formation.

Pour y parvenir, l'académie propose à l'ensemble des acteurs des recommandations réunies dans cette charte de la formation hybride.

Alternant périodes en présence et à distance, l'hybridation est une nouvelle modalité au bénéfice des stagiaires. Placé au cœur du dispositif, le formateur intervenant contextualise, met en oeuvre les formations et accompagne les activités des apprenants. Que celles-ci soient individuelles ou collectives, il veille à impulser et à faire vivre les interactions sociales favorisant l'efficacité de la formation dans un climat de confiance et de bienveillance.

La modalité hybride nécessitant l'acquisition de nouvelles compétences par le formateur, ce dernier doit se tourner vers le pilote de la formation pour y être formé.

Le formateur veille à :

En amont

- **Configurer ou s'assurer** de la disponibilité de l'espace numérique de formation (parcours M@gistère, classe virtuelle,...) ;
- **Scénariser** en articulant les différentes modalités de formation et planifier l'accompagnement auquel il s'engage ;
- **Préparer et tester** le matériel nécessaire à la classe virtuelle (qualité du son et affichage des contenus de formation).

Pendant

- **Vérifier** la réception par les stagiaires des liens de connexion vers les outils dédiés à la formation ;
- **Annoncer** les critères de validation de la formation et la planification de l'accompagnement dans le message d'ouverture de la session à distance ;
- **Communiquer et expliciter** les consignes lors de la mise en œuvre de chaque nouvelle activité en respectant le scénario prévu.

Après

- **S'assurer** de la disponibilité des contenus de formation une fois celle-ci terminée ;
- **Téléverser** dans Sofia-FMO les documents administratifs propres à la formation : listes d'émargement en présence, à distance asynchrone, fiches de rémunération, etc ;
- **Conseiller** le pilote pour améliorer ce qui doit l'être, en vue du PAF suivant ;
- **Promouvoir** les "Formations en libre accès" proposées dans M@gistère (DGESCO, CANOPÉ, IFÉ,...) pour aller plus loin.

+ En complément

Accompagnement : introduire la formation, mettre en œuvre des activités sociales, accompagner le collectif et les individus...

Voir le Bulletin académique n° 736 intitulé "Livret des activités liées à la formation".



Pour toutes questions, adressez-vous au pilote de la formation.

La charte de la formation hybride en ligne sur le site de la DRANE :



L'EAFC de l'académie d'Aix-Marseille :





Charte de la formation hybride

La formation hybride connaît depuis la rentrée 2019 une très forte expansion en articulant les différentes modalités, présentielle, distancielles synchrone (classe virtuelle et webinaire) et asynchrone. Véritable pilier de la politique académique, elle permet d'affirmer la place des établissements, des circonscriptions et des réseaux en tant que lieux de formation. Avec une ambition simple : renforcer les compétences des personnels en répondant à leurs besoins en termes de pratiques professionnelles, d'individualisation et d'activités sociales au cours de l'ensemble de leur parcours de formation.

Pour y parvenir, l'académie propose à l'ensemble des acteurs des recommandations réunies dans cette charte de la formation hybride.

Le rôle d'impulsion et d'organisation du pilote de la formation est essentiel au développement des modalités de formation à distance. Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse définit les principes éthiques, le cadre de travail des stagiaires et des formateurs en déployant le dispositif de formation en ligne M@gistère permettant différentes approches pédagogiques.

En s'appuyant sur le schéma directeur national, le document de cadrage académique de la formation et sur son conseiller en ingénierie de formation (CIF) référent, le pilote élabore son plan de formation. En s'entourant d'une équipe de formateurs rompus à l'outil M@gistère, il hybride ses modules à partir de l'offre existante de parcours à déployer ou initie une création pour répondre au mieux aux besoins.

Le pilote veille à :

En amont

- **Sensibiliser** les personnels au caractère hybride de la formation et à sa plus-value dans la communication de rentrée ;
- **S'assurer** de la compétence du formateur intervenant en matière d'hybridation. Si besoin, l'inscrire à une formation de formateurs ;
- **Valider** le scénario hybride de la formation et l'accompagnement prévu ;
- **Élaborer** un calendrier en tenant compte du délai administratif du dossier et de la durée nécessaire à la mise en oeuvre des activités en amont du présentiel.

Pendant

Aucune action spécifique liée à cette formation.

Après

- **Faire le bilan** de la formation en s'appuyant, notamment, sur les questionnaires relevant de la démarche qualité mise en oeuvre par l'EAFC ;
- **Évaluer le dispositif d'hybridation** pour adapter, articuler les modalités et les contenus si nécessaire en vue du plan de formation (PAF) suivant.

+ En complément

Se rapprocher du groupe académique hybridation pour former et accompagner les formateurs.

S'appuyer sur le bilan de la formation pour anticiper les moyens du plan de formation de l'année suivante : conception, production, accompagnement.

Pour toutes questions, adressez-vous au pilote de la formation.





**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sigles et définitions

CIF

Conseiller en ingénierie de formation

Comité de pilotage
du numérique

Le comité de pilotage du numérique a pour vocation de réunir et mettre en synergie tous les acteurs et partenaires du numérique éducatif.

DRANE

Direction régionale académique du numérique éducatif

EAFC

École académique de la formation continue (ex-DAFIP)

ERUN

Enseignants pour les Ressources et les Usages Numériques

IEN

Inspecteur de l'Éducation Nationale

M@gistère

Dispositif de formation continue des enseignants tutorée et interactive

PAF

Plan académique de formation

Réseau

Les réseaux écoles, collèges et lycées constituent l'entité territoriale de référence de l'académie d'Aix-Marseille depuis la rentrée 2017.

RUPN

Référent pour les ressources et usages pédagogiques



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*